

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Salles Polyvalentes, Restaurant scolaire Pratz

Maître d'ouvrage :
Commune de Pratz
Maître d'oeuvre :
Atelier archi et design :
A. Brustel et Ph. Lahu,
architectes DPLG,
F. Raymond, designer
Programme : Construction
d'une salle des fêtes,
d'un restaurant scolaire,
d'une salle associative
et aménagement de la mairie
dans l'ancienne gare
Surfaces :
Extension - 960 m²
Restructuration - 1327 m²
Livraison : 2005



Le projet concerne la réhabilitation et l'extension de l'ancienne gare du Tacot.

Bien située au cœur du village, sur une vaste esplanade bénéficiant d'un large panorama sur les Monts du Jura, l'ancienne gare est rénovée et mise en valeur pour devenir la nouvelle mairie.

L'extension abrite une salle des fêtes, un restaurant scolaire et une salle associative. Elle est reliée à la mairie par un hall commun desservant ces différents secteurs, à la manière d'une « rue intérieure » entre la rue et l'esplanade de la salle des fêtes.

Côté rue, l'extension s'aligne dans l'axe de la voirie afin d'affirmer le caractère urbain et d'instaurer un dialogue avec le monument aux morts qui lui fait face.

La volumétrie du bâtiment s'intègre dans l'horizontalité du paysage.

La salle des fêtes est implantée sur l'emplacement de l'ancienne voie ferrée dont elle reprend l'alignement. Par sa position en débordement de la nouvelle mairie, elle acquiert son autonomie et s'intègre dans le paysage communal. Ouverte largement sur l'esplanade piétonne, elle fonctionne en complémentarité avec les espaces publics.

Ses ouvertures en quinconce côté est donnent à voir des morceaux de paysage des Monts du Jura comme des tableaux de peinture et des grandes baies vitrées côté sud ouvrent sur l'esplanade.

Le bâtiment est construit dans l'esprit du développement durable, avec une chaufferie collective à bois déchiqueté.

Que ce soit en structure, en bardage extérieur ou en revêtement intérieur, le bois est largement utilisé et valorisé dans tous ses aspects.



CAUE
du JURA

Construction publique

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Maison de l'enfance Saint-Amour

Maître d'ouvrage :
Communauté de communes
du Pays de Saint-Amour
Maître d'oeuvre :
D. Chalumeau et A. Gutfreund,
architectes DPLG
Programme :
Construction d'une cantine
scolaire et d'un Centre de Loisirs
Sans Hébergement
Surfaces : 401 m²
Livraison : 2005



Le projet de « la Maison de l'Enfance » - cantine scolaire C.L.S.H., s'implante sur rue, en limite parcellaire nord, en prolongement d'un bâtiment de cantine scolaire existant sur le terrain.

Outre le fait de poursuivre l'alignement, cette implantation permet de dégager au maximum le cœur de la parcelle (parc arboré), de garantir l'espace nécessaire aux activités extérieures.

Ce parti architectural génère un bâtiment tout en longueur, presque totalement fermé au Nord sur la rue et largement ouvert au sud.

En façade sud, en relation directe avec le parc, un auvent court tout au long du bâtiment. Il permet de protéger les salles du rayonnement direct du soleil, et détermine également des espaces couverts, véritables lieux intermédiaires entre l'intérieur et l'extérieur.

Pour pallier la monotonie d'un volume bas et étiré, l'accent a été mis sur la toiture, qui, par un jeu de « mono-pans » fractionnés et inversés, amène à redéfinir une échelle en concordance avec l'usage et l'image du bâtiment public.

Ce bâtiment propose quatre salles principales d'environ 50 m².

Deux salles de cantine pour subvenir au manque de place disponible dans la cantine scolaire existante, et deux salles d'activités consacrées au C.L.S.H. Ces deux salles d'activités offrent des sous-espaces différenciés sous la forme de salles de repos plus petites (20 m²) elles permettent également la création de mezzanines grâce aux volumes libérés par les toitures « mono-pans ».

2007

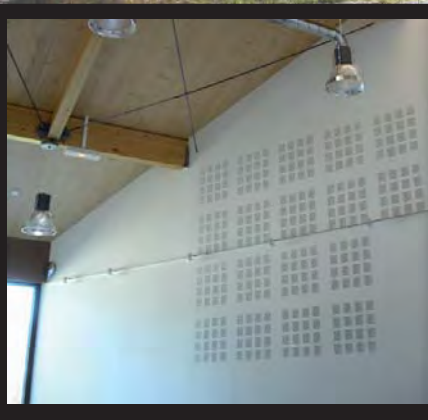
PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Médiathèque Morbier

Maître d'ouvrage :
Communauté de communes
Arcade
Maître d'oeuvre :
SARL Grenard architecture :
Olivier Genevoux, architecte
DPLG
Programme :
Construction d'un nouveau site
dédié à la petite enfance
Surfaces : 250 m²
Livraison : 2007



Légende coupe sur médiathèque
Un bandeau vitré en faîtage a été créé pour un apport maximal de lumière naturelle nécessaire aux usagés.



La médiathèque de MORBIER se situe sur le lieu dit « Le Bas du Village » au bout de la place « Du Cretet ». Cet emplacement, entre vallée et place principale, est au cœur du bourg. Par sa proximité de « l'île aux enfants » et du groupe scolaire, il sera principalement dédié à la petite enfance.

Côté place, une galerie protège l'entrée de la médiathèque ainsi que celle des sanitaires publics. La même avancée de toiture est utilisée pour la façade opposée (Sud), afin de l'ombrager l'été et de faire entrer l'ensoleillement dans le bâtiment en hiver.

La grande pièce centrale est divisée en quatre espaces : accueil, actualités, bibliothèque, multimédia.

Un bandeau vitré en faîtage a été créé pour un apport maximal de lumière naturelle nécessaire aux usagés.

Cet équipement offre également de la hauteur à la façade principale, et correspond par ce fait à l'échelle d'un bâtiment public dans un paysage urbain.

Le bureau / atelier (équipé d'une banque d'accueil), ainsi que les sanitaires sont placés à proximité de l'entrée.

La salle polyvalente est implantée côté Est, et a un accès direct sur l'extérieur, pour être utilisée indépendamment de la médiathèque.

Les matériaux apparents en façades sont :

- Nord & Sud : vitrage et enduit
- Est : bardage bois
- Ouest & Toiture : bardage métallique

Ces matériaux ont été choisis en fonction des nécessités d'isolation extérieure et pour l'inertie thermique (forte pour la médiathèque, car en utilisation permanente et faible pour la salle polyvalente, car en utilisation ponctuelle).

Les formes et les matériaux locaux ont été utilisés pour ce projet, afin d'obtenir une insertion maximale dans son contexte tout en exprimant une écriture contemporaine dans le paysage urbain.

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Médiathèque Plainoiseau

Maître d'ouvrage :
Communauté de communes des
Coteaux de la Haute Seille
Maître d'oeuvre :
G. Ladoy, architecte ENSAIS
D. Chalumeau, architecte DPLG
Programme :
Construction d'une médiathèque
de proximité
Surfaces : 208 m²
Livraison : 2007



Ce bâtiment propose :

- un espace largement ouvert sur le site, regroupant les espaces : d'accueil, de consultation adulte, consultation jeunesse et l'espace de convivialité,
- des salles plus intimes : l'espace audiovisuel et le bureau,
- des espaces « blocs », discrets : les sanitaires.

La toiture débordante, qualifie un espace extérieur abrité et permet de protéger les salles du rayonnement direct du soleil, véritable lieu intermédiaire entre l'intérieur et l'extérieur.

Deux édicules en toiture font pénétrer la lumière naturelle du sud et l'ouest à l'intérieur du projet.



CAUE
du JURA

Construction publique

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Maison du Parc Lajoux

Maître d'ouvrage :
Parc naturel régional
du Haut-Jura

Maître d'oeuvre :

- TECTONIKES

- A. Scaranello, architecte DPLG

- Ilex, paysagiste

Programme :

Construction de bureaux,
de salles de réunion et d'un lieu
d'exposition et de documentation

Surfaces : 1635 m²

Livraison : 2004

La vocation première du Parc naturel
régional du Haut-Jura est de conjuguer
protection du patrimoine et développe-
ment local.

C'est dans cet esprit qu'a été pensée l'ex-
tension de la Maison du parc du Haut-Jura
et cela en s'aidant de la démarche HQE.



Une culture locale

La construction de la Maison du parc est basée sur les particularités de son territoire pour valoriser les savoir-faire locaux, sa richesse patrimoniale et remplir son rôle pédagogique. S'étendant du lac de Vouglans jusqu'aux crêts des Monts du Jura, le Parc naturel régional du Haut-Jura est un territoire riche par son histoire, son patrimoine naturel et culturel. De ce fait, il constitue, entre autre, un lieu privilégié pour le tourisme.

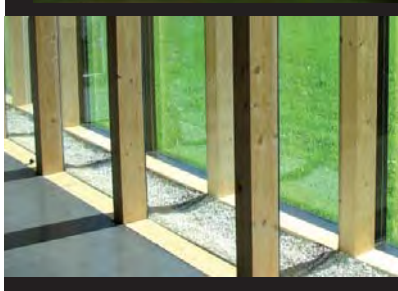
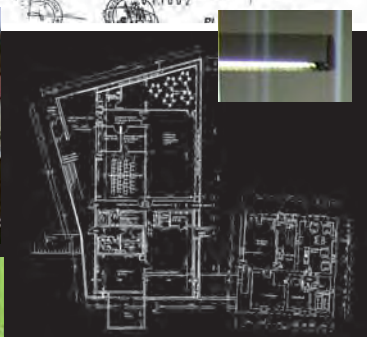
La Maison du parc du Haut-Jura se situe à Lajoux, à 1200 mètres d'altitude. Petit village de 220 habitants, il est ponctué de points de vue remarquables. Ses locaux devenaient trop étroits pour les différentes activités qu'elle abrite. Suite à une analyse comparative de différentes parcelles pouvant accueillir une nouvelle construction, la solution qui a été retenue a été celle de l'extension du bâtiment existant.

Cette nouvelle Maison du parc, qui viendra s'accoler à l'ancienne construction, sera un lieu d'accueil pour les habitants et les visiteurs. Près de la moitié de la surface sera consacrée à cette fonction : salles d'expositions, atelier pédagogique pour les enfants, espace boutique, centre de documentation pour les étudiants et les chercheurs. L'autre moitié constituera un espace dédié aux bureaux et à des zones techniques. Ceci constituera un outil de valorisation et de promotion du Haut-Jura.

Afin d'aboutir à un projet cohérent tenant compte des missions du Parc naturel régional, des contraintes climatiques et de l'économie locale (utilisation du bois), la méthodologie de la démarche HQE® a été utilisée dès les phases de programmation et d'esquisse.

(La Haute Qualité Environnementale NOEO) s'attache à favoriser le management global des projets au travers de la maîtrise des impacts environnementaux générés durant l'ensemble du cycle de vie des ouvrages. Cette démarche vise à inscrire les projets d'aménagement, de réhabilitation et de construction, dans une perspective de développement durable.

La prise en compte de la HQE dans l'élaboration et la réalisation de ce projet a bénéficié du support technique et financier de l'ADEME et du Conseil régional de Franche-Comté.



CAUE
du JURA

Construction publique

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Centre de Secours Saint - Claude

Maître d'ouvrage :

SDIS du Jura

Maître d'ouvrage délégué :

SOCAD

Maître d'oeuvre :

- Atelier archi et design :

A. Brustel et Ph. Lahu,

architectes DPLG,

F. Raymond, designer

- G. Ladoy, architecte ENSAIS

Programme :

Centre de secours à Saint-Claude

Surfaces : 377 m²

Livraison : 2005



Le terrain s'étage en plateformes successives sur un dénivelé de 7 à 9 m.

Collant de très près aux fonds-de-forme existants, le bâtiment principal se développe sur 4 niveaux, ayant chacun une correspondance avec le terrain naturel. Dominant ainsi les lieux d'une quinzaine de mètres, il acquiert la prestance due à son statut du service public.

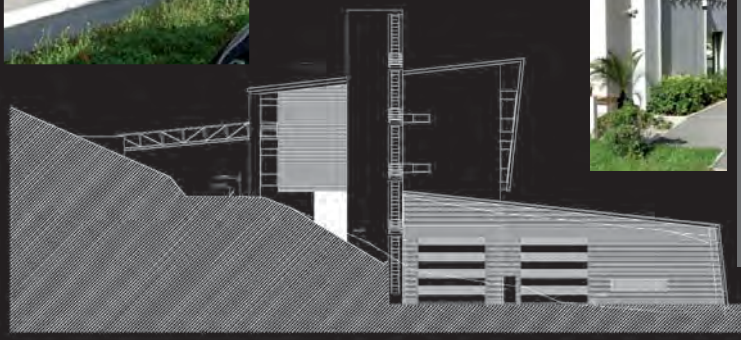


Le bâtiment est construit en maçonnerie traditionnelle, un soin particulier est porté à la qualité du béton. La façade principale inclinée, en porte-à-faux, domine le site à la façon d'une tour de contrôle, et abrite les bureaux et lieux de vie. Elle est traitée en mur rideau ; sa couleur rouge exploite l'image conventionnelle de la couleur des pompiers.

Les couvertures sont en bacs aciers prélaqués de couleur grise assez soutenue, contrastant avec la couleur rouge des bardages.

La remise à véhicules est une construction métallique recouverte d'une peau de métal dont la façade inclinée contrebalance l'élancement du bâtiment des bureaux et donne un équilibre générale à la volumétrie qui colle parfaitement au site.

La tour d'entraînement émergeante est un autre élément à valeur quasi-symbolique dans la représentation d'une caserne de pompiers et sa position au nord la rend visible depuis toute la ville.



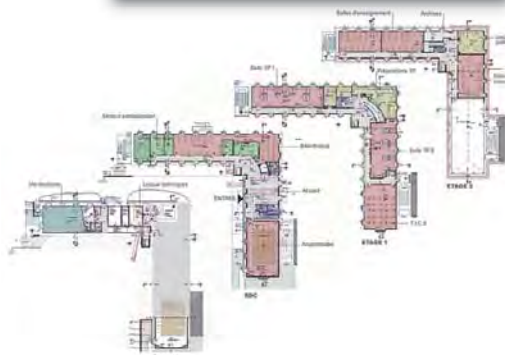
2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Site Universitaire Lons-le-Saunier

Maître d'ouvrage :
Commune de Lons-le-Saunier
Maître d'œuvre :
F. Bois, architecte DPLG
Programme :
Construction
d'un site universitaire
Surfaces : 2046 m²
Livraison : 2006

Ce projet concerne l'aménagement du site universitaire de Lons-le-Saunier dans une partie de l'ancienne école normale de filles construite par l'architecte P. Paillot entre 1860 et 1870. Il occupe les deux ailes Sud et Est du bâtiment, situées à gauche de l'entrée principale. Cette nouvelle entité comporte son propre accès depuis la rue G.Trouillot par le portail Sud-Est recalibré.



La restructuration a été guidée par les principes suivants :

- L'architecture et les structures du bâtiment originel sont conservées ; seules des adaptations ponctuelles sont réalisées pour mettre en œuvre les réponses induites par le programme, la mise en conformité pour la nouvelle destination et les règles d'accessibilité. Il s'agit notamment de la création d'un ascenseur en extension dans l'angle Sud-Est et d'un escalier de secours en pignon Sud du bâtiment.
- Les espaces extérieurs sont redistribués et requalifiés.
- Les niveaux des planchers existants, l'enveloppe extérieure et les toitures sont conservées.
- Le stationnement nécessaire à l'opération est assuré sur le site, 9 places et en partageant des places sur les parkings existants à l'ouest du site.

S'appuyant fortement sur l'architecture originelle, le projet de requalification, qui s'articule autour d'un travail minutieux d'analyse et de conception détaillée, intègre une logique contemporaine capable de signifier la nouvelle destination tout en s'insérant délicatement dans le contexte.

- Enlever les éléments superflus et inutiles qui alourdissaient l'ensemble (la verrière de cour et les divers appendis)
- Installer les nouveaux éléments à partir d'un registre contemporain qui s'inscrit dans la trame des façades.
- Utiliser un répertoire de matériaux et cohérent avec l'architecture initiale.
- Aménager des espaces extérieurs pour proposer un parvis d'accueil qui offre un repérage et un cadrage du nouveau pôle universitaire, en limitant l'imperméabilisation et en assurant l'accès depuis la rue G.Trouillot.
- Mettre en place une gestion économique des consommations énergétiques (orientation solaire des locaux, isolation renforcée, éclairage modulé et chauffage gaz à condensation équipé en sous-station vis à vis de la chaufferie bois de quartier en cours de construction).

L'architecture intérieure est induite par les éléments existants, à partir des baies extérieures et des contraintes structurelles d'origine. Néanmoins, la volonté de dilater l'espace permet d'offrir des vues qui échappent aux limites dues à la faible épaisseur du bâtiment.

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Etablissement Thermal Lons-le-Saunier

Maître d'ouvrage :
Commune de Lons-le-Saunier
Maître d'œuvre :
A. Just et P. Vachetta,
architectes DPLG
Programme :
Extension de l'établissement
thermal et construction
d'une piscine de remise en forme
Surfaces : 500 m²
Livraison : 2007



Afin de tenir compte de l'évolution des activités du thermalisme, anciennement tournées vers le seul parc, la **Commune de Lons-le-Saunier a décidé une extension de l'Etablissement thermal, par la construction d'une piscine de remise en forme en liaison directe avec les deux parties existantes.**

Les enjeux

L'extension du thermal aux activités de remise en forme, représente une gageure dans ce site péri urbain hétéroclite, visible côté rue de Pavigny, mais dont la qualité paysagère côté parc, participe pleinement au charme de l'endroit, et à l'identification de la Ville. Ce programme représente une opportunité de rééquilibrer les dérives de style, entre l'ensemble post-moderne, réalisé en 1982 et l'architecture de qualité remarquable au caractère luxuriant édifiée, ici, à la fin du XIXe.

Le parti architectural

La mise en œuvre d'une aile complémentaire est basée :

- d'une part, sur deux lignes de force : la volumétrie cylindrique d'une rotonde à composition rayonnante - usant de matériaux durables (cuivre et pierre en formes de coque de bateau renversée) - et la perspective sur le parc centenaire,
- d'autre part, sur 3 ancrages :

- historique : l'opposition entre le côté parc (façade Belle Époque) et le côté rue (extensions contemporaines) et la nécessité de retrouver une harmonie chromatique.
- technique : l'évolution d'une palette de matériaux nobles (l'architecture à la Mansart : pierre, brique, ardoise, plomb), vers une palette industrielle mais modeste : béton banché, baies vitrées, charpente alliant lamellé collé et acier galvanisé, panneaux de bois isolants.
- économique : l'évolution d'une activité pérenne représentée par la face côté parc, vers une soit plus active de jeunesse représentée par la face sur rue plus marchande et une volonté de modernité, la recherche contemporaine du rare.



CAUE
du JURA

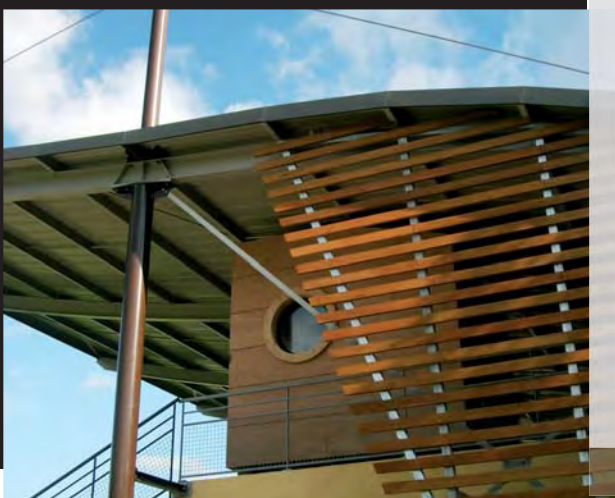
Construction publique

2007

PALMARES
de l'ARCHITECTURE
et de l'AMENAGEMENT

Tribune du stade Champagnole

Maître d'ouvrage :
Commune de Champagnole
Maître d'oeuvre :
S. Tissot, architecte DPLG
Programme :
Construction de vestiaires et
d'une tribune sur le stade des
Aciéries à Champagnole
Surfaces : 150 m²
Livraison : 2007



Le projet consiste à la construction de vestiaires et d'une tribune sur le stade des Aciéries.

La structure moderne et métallique, tout en courbe, de la couverture de la tribune donne une impression de finesse à l'édifice.

La loge d'honneur en ossature bois peinte en rouge, reposant sur quatre pieds affirme cette légèreté.

- Vestiaires et gradins en béton
- Structure de l'auvent en ossature métallique
- Couverture en bac acier
- Enduit ocre jaune
- Bardage bois exotique

